

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SIEM

2 Place de la Libération – 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Le 18 décembre 2018

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite “Loi NOTRE” a créé le “Rapport d’Orientations Budgétaires” (ROB), qui constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires.

Selon ce texte, inséré à l’article L2312-1 du CGCT, dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L’article D2312-3 du CGCT vient préciser que la présentation de la structure doit comporter une présentation de l’évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

J’espère que ce document vous aidera à mieux appréhender le travail réalisé et qu’il participe à la transparence budgétaire que j’ai toujours souhaité instaurer au sein de notre assemblée.

Pascal DESAUTELS

CONTEXTE NATIONAL

(Source Rapport de l'Observatoire des finances locales et PLF 2018)

Selon les comptes de la nation publiés par l'Insee en mai 2018, **la croissance de l'économie française accélère en 2017** : le produit intérieur brut (PIB) progresse de + 2,2 % en volume, après + 1,2 % en 2016 et + 1,1 % en 2015. La dépense de consommation des ménages ralentit nettement (+ 1,0 % après + 2,1 %) mais l'investissement accélère (+ 4,5 %, après + 2,8 % en 2016), à la fois pour les ménages, les entreprises et les administrations publiques. La contribution des échanges extérieurs est légèrement positive (+ 0,1 point).

Les recettes publiques augmentent plus vite que les dépenses : + 4,0 % contre + 2,5 %, en euros courants. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié poursuit sa diminution : il représente 2,6 % du PIB en 2017, en baisse de 0,8 point par rapport à 2016. **Cette évolution est due essentiellement à l'Etat et aux administrations de sécurité sociale, ces dernières dégagent un excédent de 5,0 Md€ en 2017 après avoir été déficitaires depuis 2009.** Les administrations publiques locales (APUL) dégagent, comme en 2016, une capacité de financement, mais elle s'est réduite (+ 0,8 Md€ en 2017, après + 3,0 Md€ en 2016). Cette situation est atypique puisque, depuis 1978 (première année pour laquelle l'information est disponible), les administrations publiques locales n'ont dégagé une capacité de financement que de 1997 à 2003, puis en 2016 et 2017.

La diminution de la capacité de financement des APUL en 2017 est principalement due à la reprise de la formation brute de capital fixe (FBCF), qui progresse de 2,9 Md€ en 2017, soit + 7,2 %, après trois années de baisse. La FBCF des APUL représente ainsi 56 % de la FBCF des administrations publiques en 2017, contre 54 % en 2016. Parmi les autres dépenses des APUL, on peut mentionner l'accélération des rémunérations (+ 2,3 %, après + 0,7 % en 2016), liée notamment à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Les consommations intermédiaires augmentent de 1,8 %, après un recul de 1,0 % en 2016 ; cette reprise s'explique en partie par une inflation plus forte en 2017 (+1,0 %, après + 0,2 % en 2016).

Ainsi, les dépenses des administrations publiques locales augmentent de 2,5 % en 2017, après deux années de baisse. Cependant, la part des dépenses des APUL dans le PIB diminue encore légèrement, poursuivant la baisse entamée en 2014. Hormis les baisses de 2010 et 2011 (contrecoup de la forte hausse de 2009, liée à une baisse du PIB), la part des dépenses des APUL dans le PIB n'avait auparavant enregistré des baisses qu'en 1997, 1998 et 2001, dans une période où la croissance du PIB était dynamique.

Et pour 2019...

Le Projet de Loi de finances 2019 (PLF) ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps 2019.

Les chiffres clés :

- +1,7 % : hypothèse de croissance pour 2018 et 2019,
- 1,9 % : hypothèse de déficit public pour 2019, hors effets de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements (déficit temporaire de 0,9 points de PIB en 2019),
- +1,4 % hypothèse d'inflation en 2019,
- +0,6 % : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2019,
- 44,2 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2019.

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-collectivités et la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le concours financiers de l'Etat aux collectivités devrait être stables en 2019 pour atteindre 48,2 milliards d'euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable en 2019, comme en 2018, à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles.

Les régions, qui se sont vu allouer une fraction de TVA en substitution de leur ancienne DGF à compter de 2018, bénéficient quant à elles du fort dynamisme de cette nouvelle recette avec une progression estimée à 166 millions d'euros entre 2018 et 2019.

Le PLF 2019 comprend une réforme de la dotation d'intercommunalité pour la simplifier, rendre ses évolutions prévisibles et mieux tenir compte des charges en introduisant un critère de « revenu par habitant » pour sa répartition.

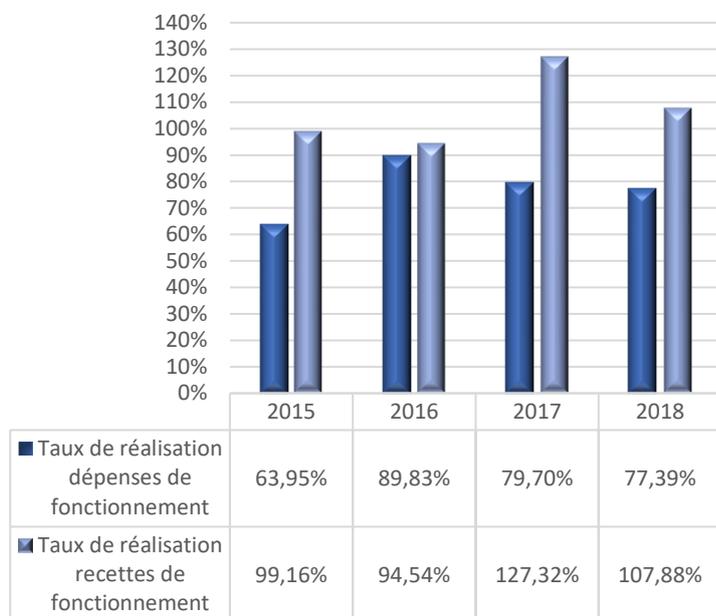
Enfin, le PLF 2019 ne fait pas apparaître de disposition spécifique sur la fiscalité locale. On y voit la 2^{ème} tranche de la baisse de la taxe d'habitation sous forme de dégrèvement sachant que l'objectif du gouvernement est toujours de supprimer l'intégralité de cette taxe en 2011 (hors résidence secondaire).

I - ETUDE FINANCIERE RETROSPECTIVE – Années 2015 au 04/12/2018

Budget Général – Compétence Electricité – Taux de réalisation

Les indicateurs présentés ci-dessous ont vocation à exposer la situation financière du SIEM (Les taux d'exécution concernent uniquement les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement).

Fonctionnement



Le taux moyen de réalisation en section de fonctionnement de ces 4 dernières années est de :

En dépenses : 77,72 %
En recettes : 107,23 %.

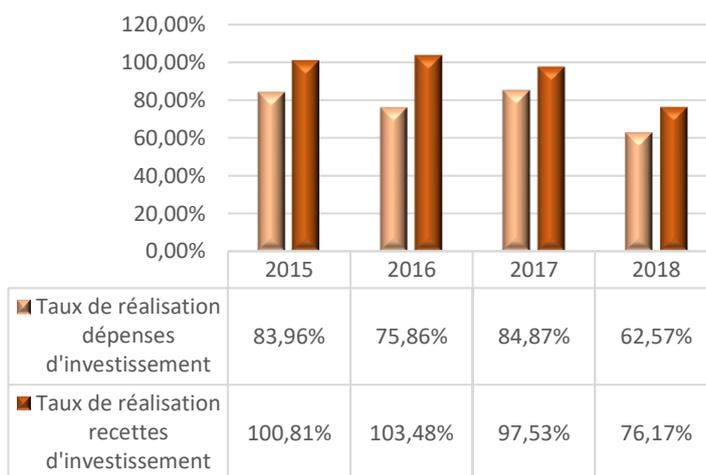
L'année 2018 est dans cette moyenne.

A la date du 04 décembre 2018, nous sommes encore en attente de factures de nos entreprises ainsi que de la perception d'un volume de subvention demandé assez important (FACE et Collectivités).

Le taux moyen de réalisation en section d'investissement de ces 4 dernières années est :

- En dépenses : 76,82 %
- En recettes : 94,50 %

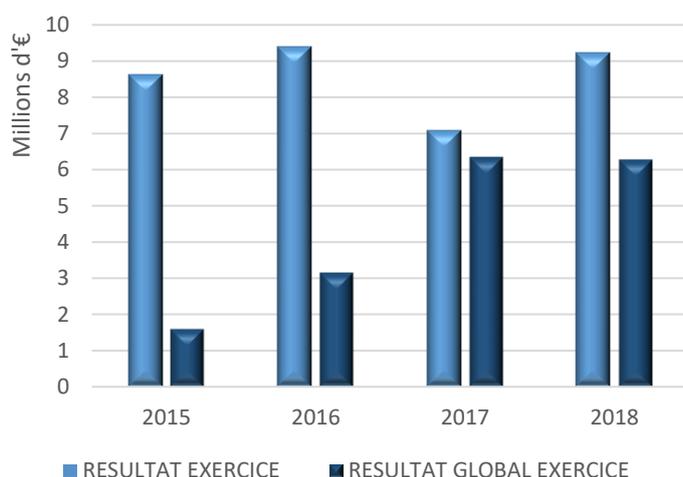
Investissement



Budget Général – Compétence Electricité– Résultats et fonds de roulement

Le résultat de l'exercice peut être assimilé à la variation du fonds de roulement au 31 décembre. Le fonds de roulement (FDR) de la collectivité correspond à la somme des résultats cumulés en fonctionnement et en investissement.

L'affectation du résultat permet d'abord de couvrir exactement le déficit d'investissement (y compris les restes à réaliser) de l'année antérieure, puis le solde est reporté en recettes de fonctionnement de l'exercice suivant.



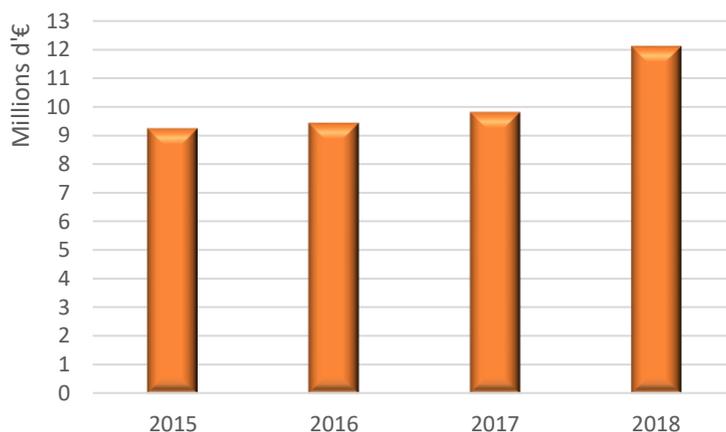
Le résultat de l'exercice global au 4 décembre 2018 s'élève à 6,2 M€. A cette date, il est proche de celui de l'année 2017 (6,3 M€).

On remarque que le résultat de l'exercice 2018 (sans les restes à réaliser et les reprises de résultats antérieurs) d'un montant de 9,2 M€ est en hausse de 30,46 % (7,08 M€ en 2017).

Budget Général – Compétence Electricité – Capacité d'autofinancement

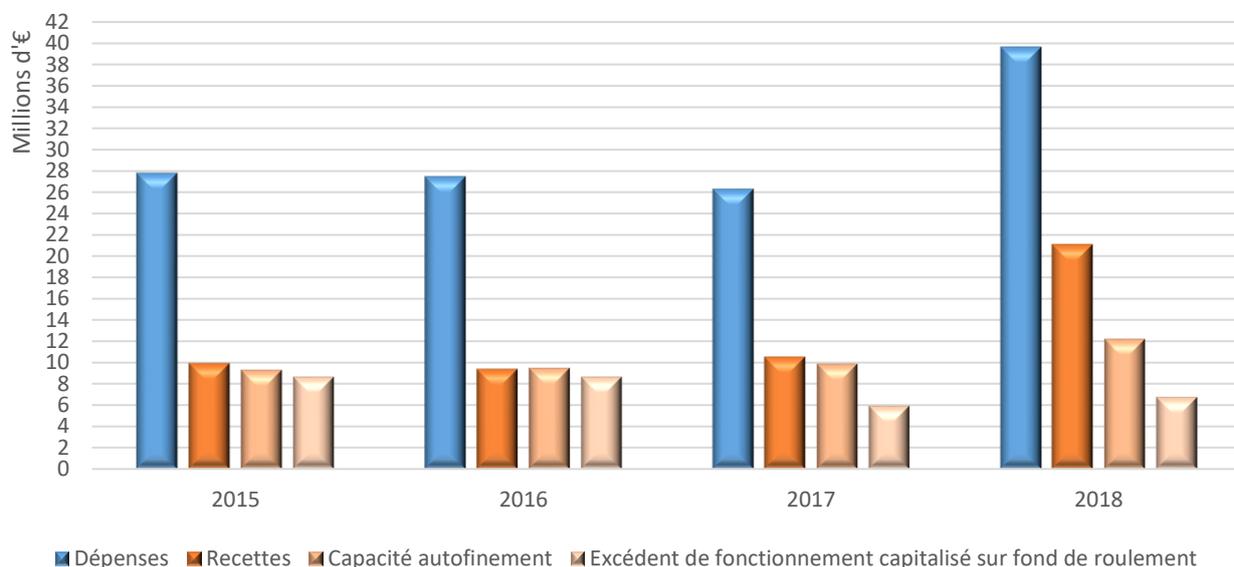
La capacité d'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) dégagée au profit de la section d'investissement augmente depuis 2015. La moyenne est de 10,16 M€.

Pour l'année 2018, elle est de 12,12 M€ soit une hausse de 23,38 % par rapport à 2017.

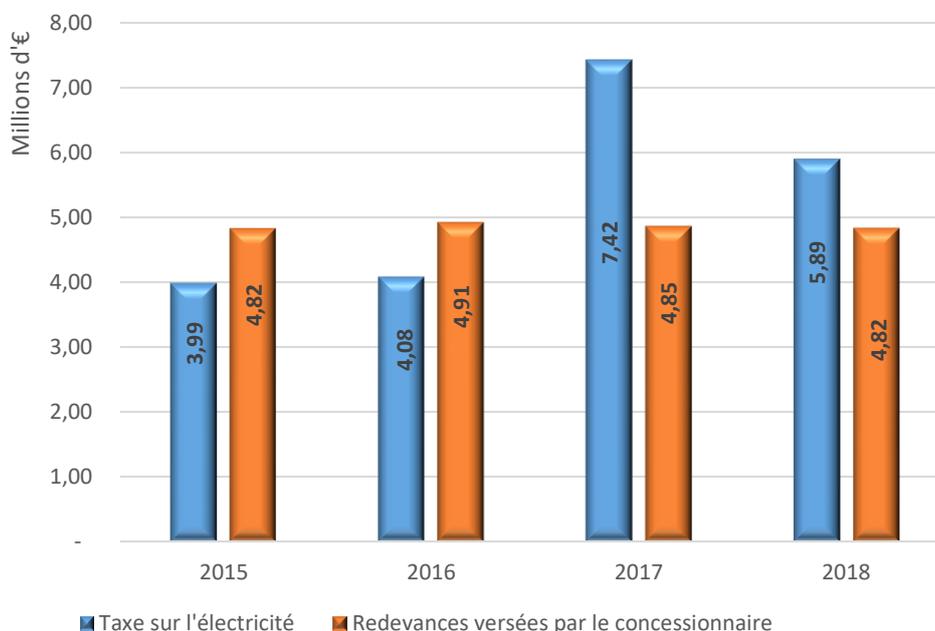


Budget Général – Compétence Electricité – Financement des investissements

Sur la période 2015-2018, les dépenses d'investissements cumulées représentent près de 121 M€ et les recettes 51 M€. Le besoin de financement cumulé sur 4 ans est donc de 70 M€. Ce dernier a été comblé par une capacité d'autofinancement de 40 M€ (soit 33,54 %) et par une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 30 M€ (soit 24,65 %). Il est à noter que pour 2018, une partie des recettes attendues ne figure pas dans le graphique, les comptes étant arrêtés au 04 décembre 2018.



Budget Général – Compétence Electricité – Produits de fonctionnement

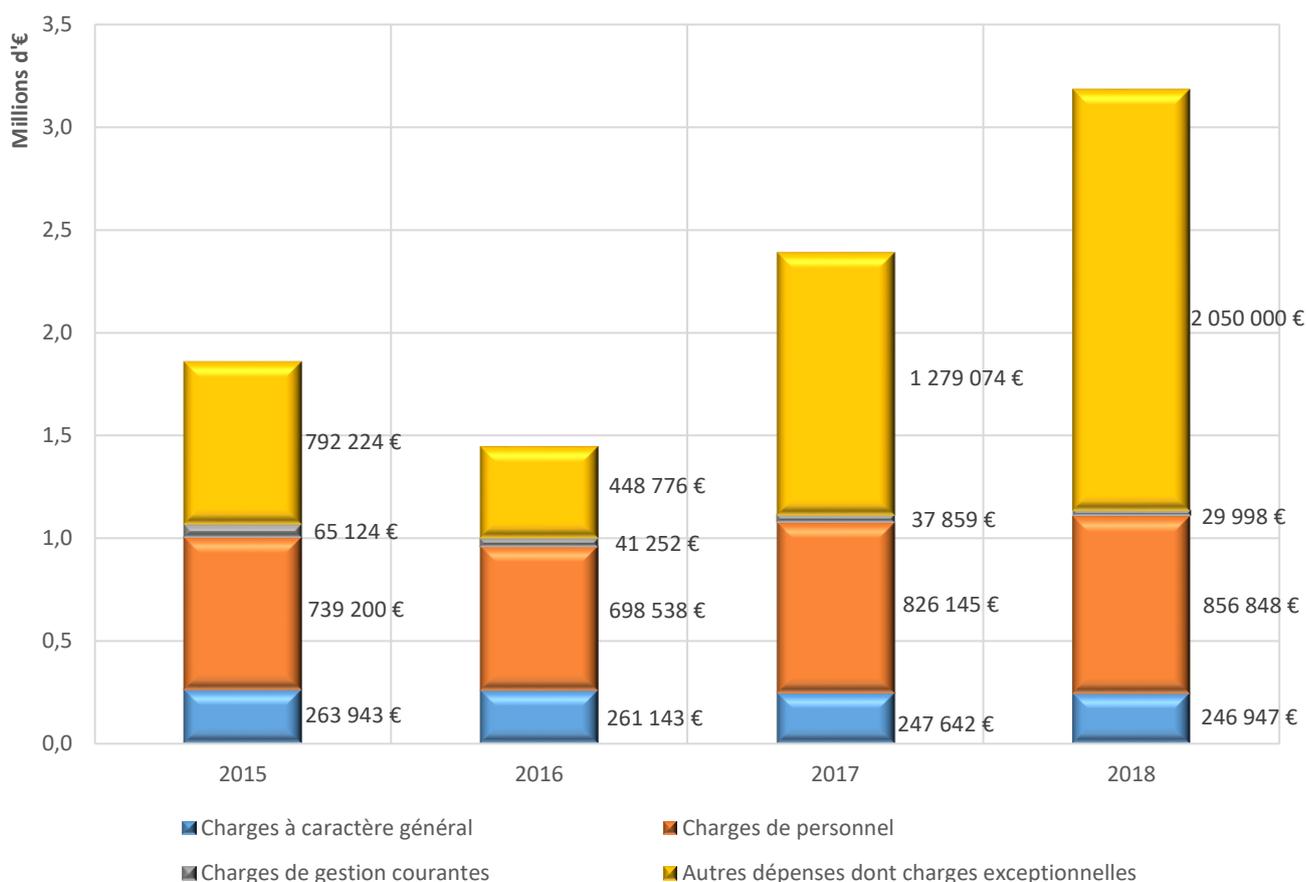


Les produits de fonctionnement du SIEM sont composés de :

- la TCCFE (soit 54,41 % en 2018),
- La redevance de concession versée par ENEDIS (soit 44,50 % en 2018),

La moyenne sur 4 ans de la redevance du concessionnaire est de 4,85 M€, celle de la TCCFE est de 5,34 M€.

Budget Général – Compétence Electricité – Dépenses de fonctionnement



L'augmentation des dépenses de fonctionnement depuis 2015 est due aux subventions d'équilibre versées au profit des budgets annexes éclairage public et aménagement numérique (en jaune sur le diagramme ci-dessus).

Pour 2018, cette subvention d'équilibre se monte à 2 050 000 € et concerne le budget annexe « éclairage public ». La forte augmentation constatée par rapport à 2017 (+ 60,27 %) vient de deux phénomènes :

- La régularisation de la TVA, pour les années 2014 à 2016, par des écritures d'ordres non budgétaires :
 - o 173 000 € en section de fonctionnement,
 - o 820 000 € en section d'investissement,
 Soit un total de 993 000 €.
- Comme l'année précédente, nous sommes toujours en attente du versement de la subvention au titre de la TEPCV pour un montant de 562 900 €.

Si on ne tient pas compte de ces deux constats, la subvention d'équilibre réelle serait de 494 100 €.

On constate une baisse de 3 % des charges de fonctionnement entre l'année 2017 et 2018 sans les charges de personnel (ci-dessous présentées) et le versement de la subvention d'équilibre.

Budget Général – Le personnel

Evolution de la masse salariale de 2016 à 2018 :

2016 (montants en €)										
	Nbre	Catégorie A	Nbre	Catégorie B	Nbre	Catégorie C	Nbre	Emploi Avenir	TOTAL Nbre	TOTAL
Hommes	1	85 434.07	3	126 436.54	1	37 100.74	0	0.00	5	248 971.35
Femmes	1	48 640.25	1	5 042.58	9	329 907.95	1	17 042.79	12	400 633.57
TOTAL	2	134 074.32	4	131 479.12	10	367 008.69	1.00	17 042.79	17	649 604.92

2017 (montants en €)										
	Nbre	Catégorie A	Nbre	Catégorie B	Nbre	Catégorie C	Nbre	Emploi Avenir	TOTAL Nbre	TOTAL
Hommes	1	91 193.10	3	131 166.89	1	40 378.45	0		5	262 738.44
Femmes	2	147 950.93	1	23 643.30	9	344 550.99	1	20 609.86	13	536 755.08
TOTAL	3	239 144.03	4	154 810.19	10	384 929.44	1.00	20 609.86	18	799 493.52

2018 (montants en €)										
	Nbre	Catégorie A	Nbre	Catégorie B	Nbre	Catégorie C	Nbre	Emploi Avenir	TOTAL Nbre	TOTAL
Hommes	1	88 311.23	3	132 088.20	2	71 552.80	0	0.00	6	291 952.23
Femmes	2	148 705.80	0	0.00	10	379 837.00	1	12 221.66	13	540 764.46
TOTAL	3	237 017.03	3	132 088.20	12	451 389.80	1.00	12 221.66	19	832 716.69

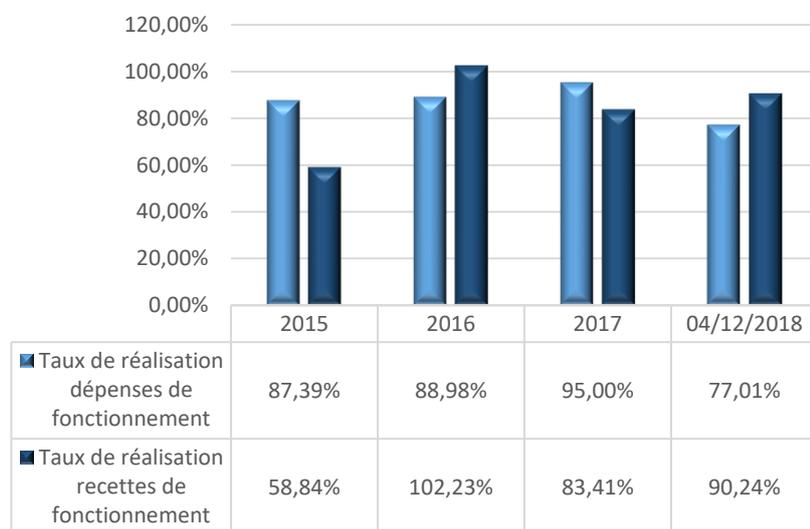
Evolution entre 2017 et 2018				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Hommes	-3.16%	0.70%	77.21%	11.12%
Femmes	0.51%	0.00%	10.24%	0.75%
TOTAL	-0.89%	-14.68%	22.99%	4.16%

Tout en recrutant un agent aux services techniques et le remplacement d'un congé maternité, l'augmentation de la masse salariale reste très limitée. Dans cette hausse, il convient d'ajouter l'accroissement des cotisations patronales ainsi que la nouvelle indemnité de compensation de la CSG qui s'élève à 6.000 € pour l'année 2018.

Budgets Annexes « éclairage public » – Taux de réalisation

Les indicateurs présentés ci-dessous ont vocation à présenter la situation financière du SIEM (Les taux d'exécution concernent uniquement les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement).

Fonctionnement



Le taux moyen de réalisation en section de fonctionnement de ces 4 dernières années est :

En dépenses : 87,09 %
En recettes : 83,68 %.

Ce taux intègre en dépenses un élément aléatoire, celui des accidents et incidents non estimable dans la rémunération des entreprises à la mise en place du budget annexe.

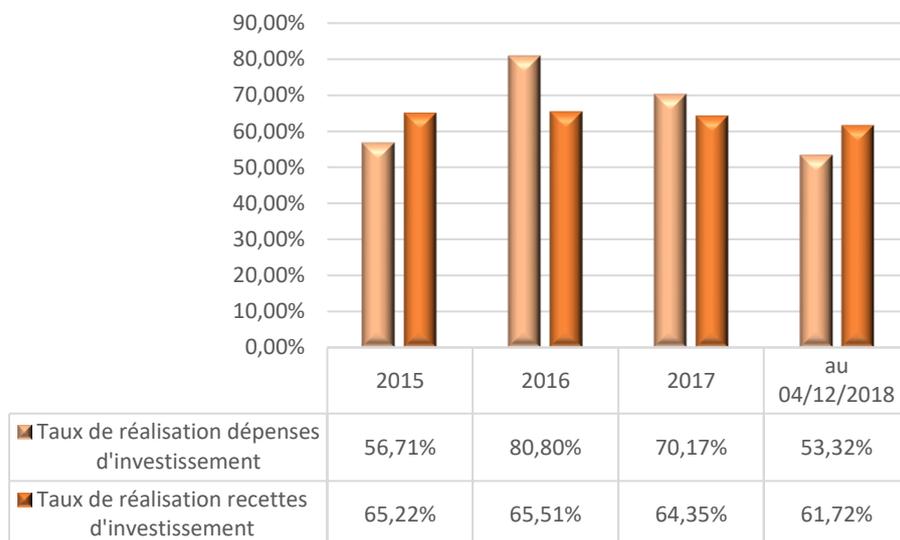
Le taux moyen de réalisation en section d'investissement de ces 4 dernières années est de :

En dépenses : 65,25 %
En recettes : 64,20 %

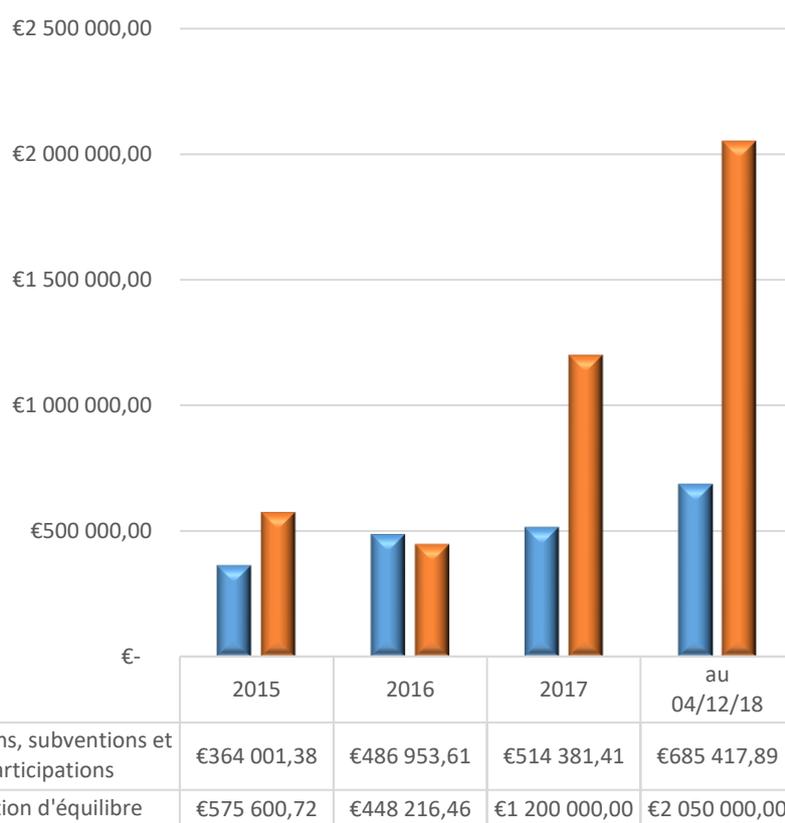
Il est constaté une faible consommation de crédits au 4 décembre 2018 qui fait suite à une sur programmation et aux délais de livraison des fabricants de luminaires.

Les recettes sont en corrélation avec les dépenses, ce qui indique un bon niveau de règlement de nos adhérents.

Investissement



Budget Annexe Eclairage Public – Produits de fonctionnement



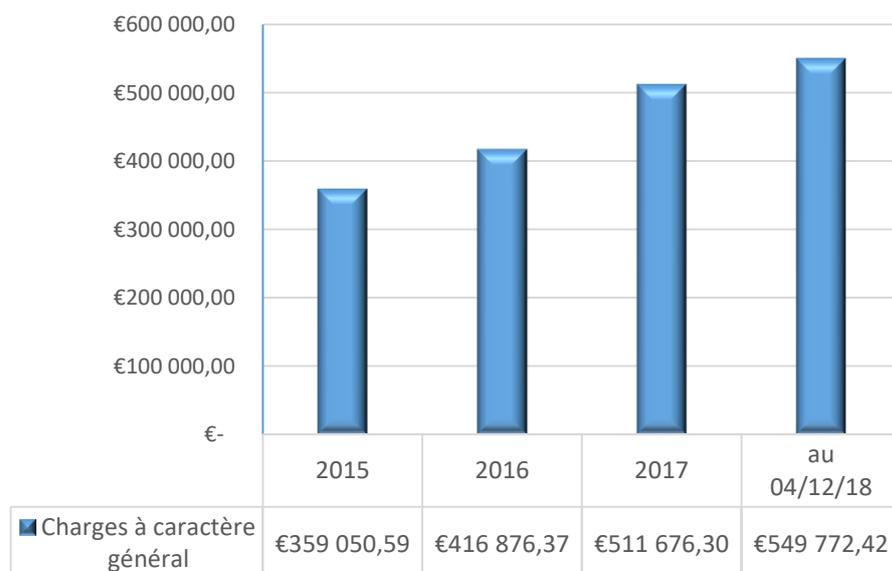
Les produits de fonctionnement se composent des cotisations des communes et EPCI adhérents ainsi que de la subvention d'équilibre provenant du budget principal. La moyenne des cotisations sur 4 ans est de 512 688,57 €.

Comme vu précédemment, la subvention d'équilibre est en forte augmentation cette année. Cette situation est principalement due à la régularisation des écritures d'ordres non budgétaires lors du passage en TTC du budget annexe et de l'attente du versement de la subvention TEPCV.

Il faut également indiquer que nous n'avons pas perçu le FCTVA provenant des charges de maintenance au motif que nous n'avons pas la compétence voire.

Budget Annexe Eclairage Public – Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement concernent uniquement la maintenance du matériel. Elles correspondent aux sommes versées aux entreprises et augmentent en fonction du nombre de collectivités adhérentes. La moyenne des charges sur 4 ans est de 459 343,92 €.



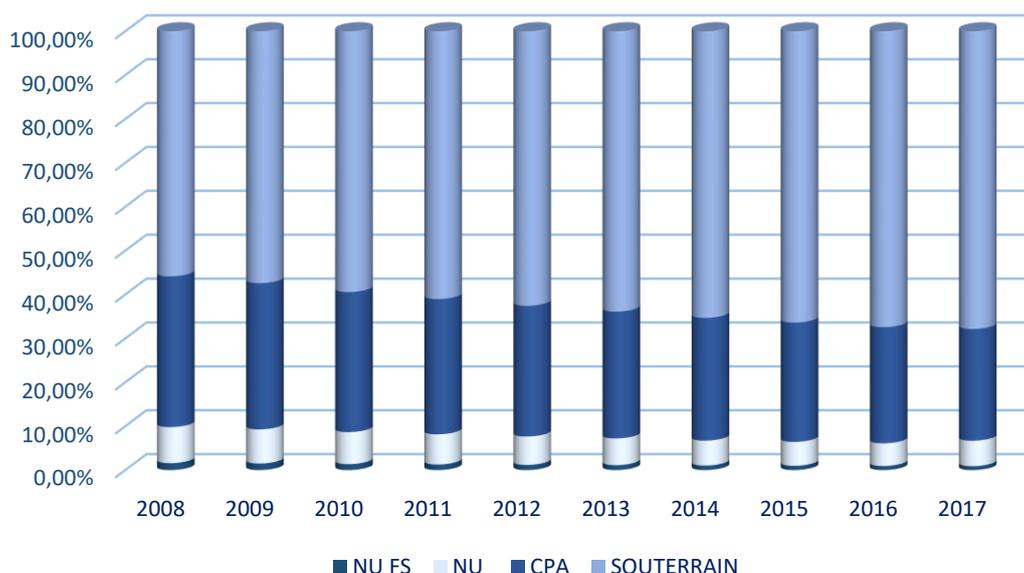
II - LES COMPETENCES DU SIEM EN CHIFFRES

ELECTRICITE

Les chiffres (linéaires ou euros) correspondent aux réseaux mis en service (opérations terminées et prise en compte dans l'inventaire du Concessionnaire). Les travaux en cours n'apparaissent pas dans ce chapitre.

Toutes les communes du département de la MARNE, soit 616 communes, adhèrent à la compétence « distribution de l'électricité » du SIEM.

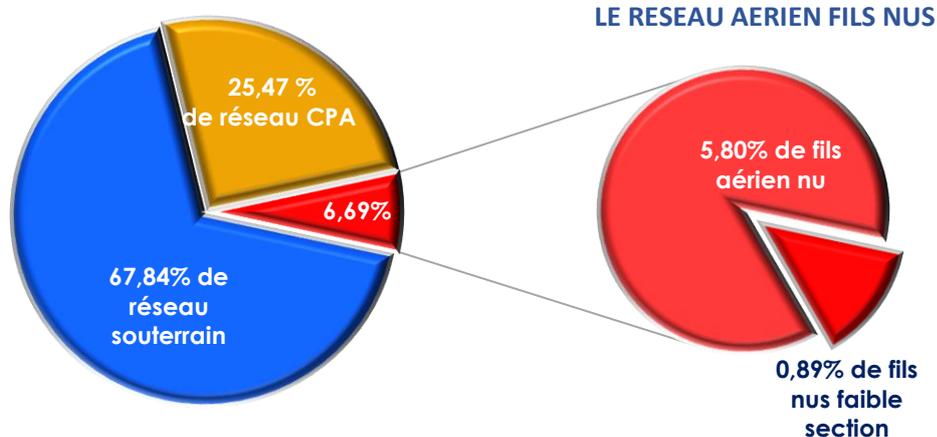
Au 31 décembre 2017, le patrimoine basse tension du SIEM était constitué comme suit :



La reprise de l'historique depuis 2008 montre l'augmentation du réseau souterrain de 12% (soit 1,2%/an) et une baisse des réseaux aériens inversement proportionnelle dont 9% pour le CPA et 3% pour les fils nus.

Et dans le détail, la typologie des réseaux Basse Tension au 31 décembre 2017 :

LE RESEAU BASSE TENSION (au 31/12/2017)



LES TRAVAUX SUR LE RESEAU BT en 2018

Les réseaux posés :

- 49 km de réseaux BT souterrains ont été mis en service,
- 99 % en technique souterraine.

Les réseaux déposés :

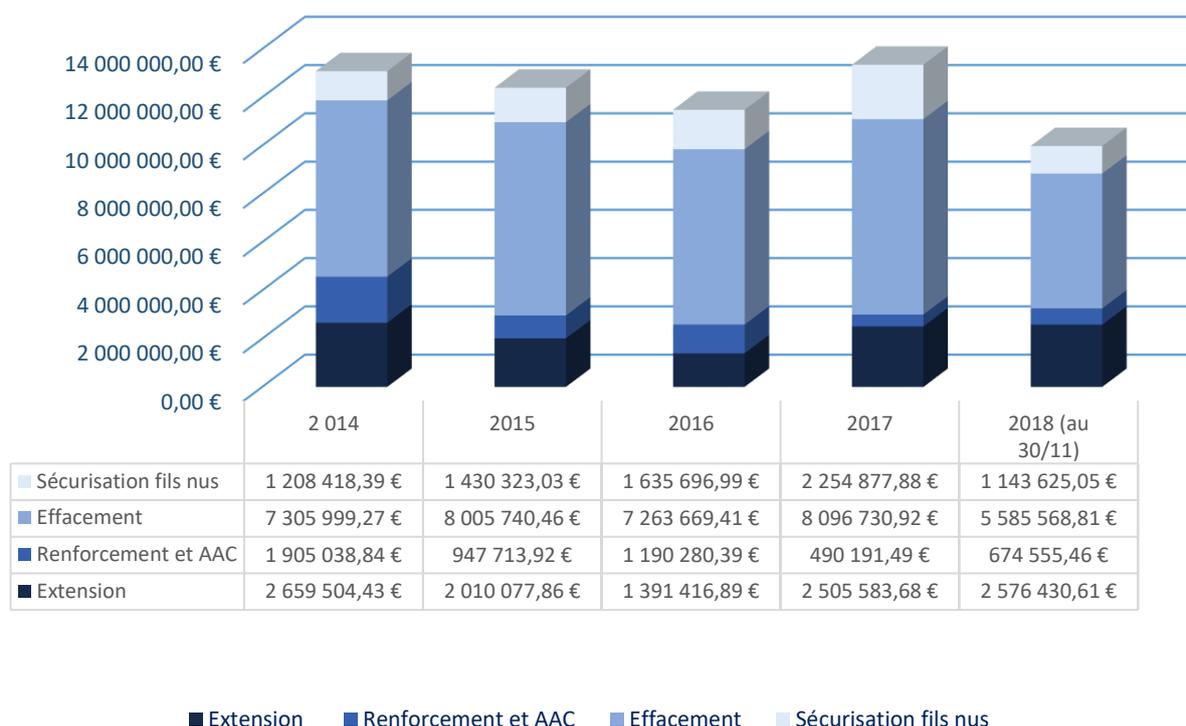
- 7,5 km de fils nus BT ont été déposés dont 2,3 km de fils nus faible section,
- 20 km de fils aériens torsadés BT ont été déposés,

En 2018 (chiffres arrêtés au 30 novembre 2018) :

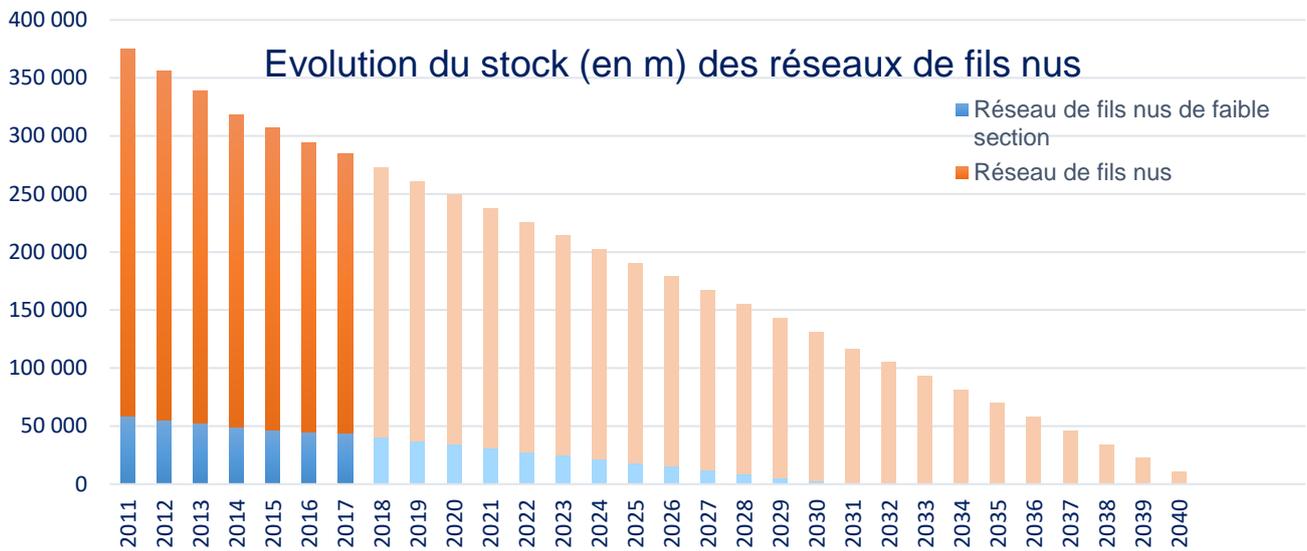
221 opérations sont terminées et mise en concession pour un investissement total de 9,98 millions d'euros HT :

- 114 chantiers d'extension de réseaux,
- 18 chantiers de renforcement de réseaux,
- 70 chantiers d'effacement de réseaux,
- 19 chantiers de sécurisation de réseaux (résorption des fils nus de faible section)

MONTANT DES INVESTISSEMENTS MIS EN SERVICE DEPUIS 2014



Le SIEM réalise les travaux d'effacement en zone urbaine et a la quasi-totalité de la maîtrise d'ouvrage des travaux en zone rurale. Sur la base des travaux réalisés entre 2014 et 2017, la moyenne de dépose des réseaux aériens est de 8 km en fils aériens et 3 km en fils nus de faible section. Ces chiffres permettent d'estimer une disparition des fils nus aériens de faible section vers 2030 et 2040 pour les autres fils nus.



L'évolution du stock de réseau aérien en fils nus, tel que présenté ci-dessus, fait partie des engagements du SIEM dans le cadre du Programme Coordonné de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR) présenté à M. le Préfet de la Marne, le 13 décembre 2018.

LES TRAVAUX SUR LE RESEAU HTA

Le SIEM travaille ponctuellement sur le réseau HTA car la maîtrise d'ouvrage de ces travaux (renforcement, effacement et extension) est dévolue à notre concessionnaire ENEDIS. Notre domaine d'intervention est limité à l'agglomération dans le cadre de dissimulation de réseaux ou parfois pour des extensions avec pose de poste de transformation.

Les réseaux posés :

- 17 km de réseaux HTA souterrains ont été mis en service,
- 100 % en technique souterraine.

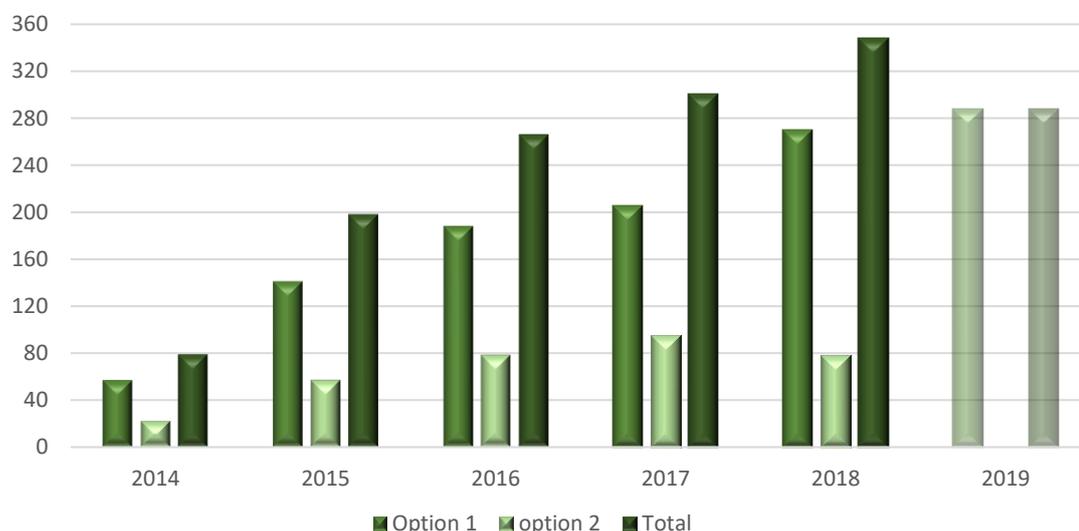
Les réseaux déposés :

- 6 km de fils aériens (nu et CPA) HTA ont été déposés,
- 36 postes ont été posés et 13 postes déposés dont 6 cabines hautes.

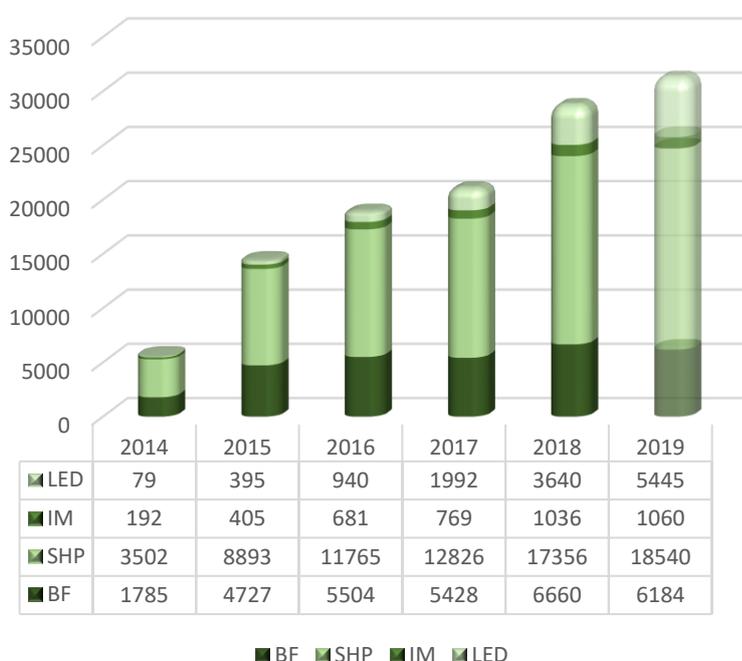
ECLAIRAGE PUBLIC

348 communes adhèrent à la compétence éclairage public, soit pour les travaux neufs et la maintenance (option 1 – 270 communes), soit uniquement pour les travaux neufs (option 2 – 78 communes).

Depuis le lancement de la compétence en 2014, celle-ci connaît le développement suivant en termes d'adhésion :



Pour 2019, il est constaté une baisse du nombre total d'adhérents. Cette baisse est la résultante de l'abandon de l'option 2. De nombreux audits des communes en options 2 sont en cours. A ce jour, plusieurs communes ont basculé en option 1.



Au fur et à mesure des adhésions, le patrimoine transféré au SIEM est aujourd'hui de 28 692 points lumineux à fin 2018 (31 229 prévus au 1^{er} janvier 2019).

Il reste encore à procéder au remplacement de 6 660 luminaires équipés de lampe ballon Fluo soit 23,21% du parc.

Pour rappel, les lampes BF, sont interdites à la fabrication depuis 2014.

Montant HT des investissements



Pour l'année 2018, les opérations terminées représentent un volume de commande de 2 942 277,22 € HT. Ce montant est en légère baisse par rapport à 2017 dû en grande partie au délai de fourniture du matériel. Il reste à ce jour, environ 450 000 € HT de reste à réaliser.

Ces derniers accompagnent les opérations liées à l'électrification rurale mais concernent également des opérations d'extension de réseaux ou de suppression de luminaires BF.

L'ensemble de ces travaux a permis le remplacement de 1 402 luminaires dont 1 020 BF.

Type de lampe déposée



A noter la forte prédominance de luminaires LED (97%) dans les luminaires posés.

AMENAGEMENT NUMERIQUE

L'année 2018 a été l'année de la réalisation des opérations de montée en débit sur les 4 communautés de communes concernées.

Les travaux sont aujourd'hui terminés permettant ainsi de demander à l'ensemble des cofinanceurs (Région et département) leur participation.

Les volumes financiers sont conformes à ce qui avait été annoncé, les participations des EPCI le sont donc tout autant et ont également été titrées.

Les travaux réalisés représentent un montant global de 5 043 881,67 € HT.

Un compte rendu d'activité technique et financier détaillé sera prochainement mis à votre disposition reprenant la globalité de cette action.

En parallèle, l'opération complémentaire à la desserte optique du Nord Rémois (Site de Bazancourt, Sohette Val des bois et Witry-Caurel) a été réalisée pour la desserte de l'ex BA112, opération réalisée dans le cadre du CRSD.

SERVICE D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Nous avons notifié durant l'année 2016 le marché de Numérisation cadastrale à l'entreprise GEOMAP IMAGIS pour un montant de 112 k€, les travaux avancent lentement dû en grande partie à l'incapacité de la DGFiP à faire face dans la fourniture des planches cadastrales vectorisées. Nous avons quasiment pris une année de retard dans le planning annoncé.

A ce jour, la numérisation des deux tiers du département est labellisée ou en cours de validation technique par les services de la DGFiP.

III - PRINCIPALES RECETTES ATTENDUES EN 2019

BUDGET GENERAL (Administration générale et Electrification Rurale)

1- Taxe sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE)

Le SIEM perçoit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) sur toutes les communes de la MARNE dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants ou dans lesquelles la taxe était perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 (article L 5212-24 du CGCT).

Le montant de la TCCFE est obtenu par le produit d'un tarif de base fixé nationalement et correspondant à :

- Pour les consommations professionnelles
 - 0,75 par mégawattheure pour une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères,
 - 0,25 par mégawattheure pour une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères,
- Pour les consommations autres que professionnelles,
 - 0,75 par mégawattheure.

et un coefficient multiplicateur unique à choisir librement par délibération de la collectivité parmi les valeurs suivantes : 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,5.

A partir du 1^{er} janvier 2016, les tarifs légaux de la taxe sont réévalués et mis en ligne chaque année sur le site du ministère en charge du budget.

Pour 2019, le tarif de base concernant les puissances inférieures ou égales à 36 kilovoltampères à prendre en compte sera de 0,76 (source service des impôts).

Chaque année, les fournisseurs d'électricité versent trimestriellement à l'autorité cette taxe avec un décalage d'un trimestre. A l'année N, la TCCFE perçue est égale :

- Au dernier trimestre de l'année N-1,
- Aux trois premiers trimestres de l'année N.

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue en 2018 s'élève, au 30 novembre 2018, à **5 887 289.42 €**.

Et correspond à une consommation de :

- 868 072 099,13 mégawattheures pour une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères,
- 191 762 429,00 mégawattheures pour une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères.

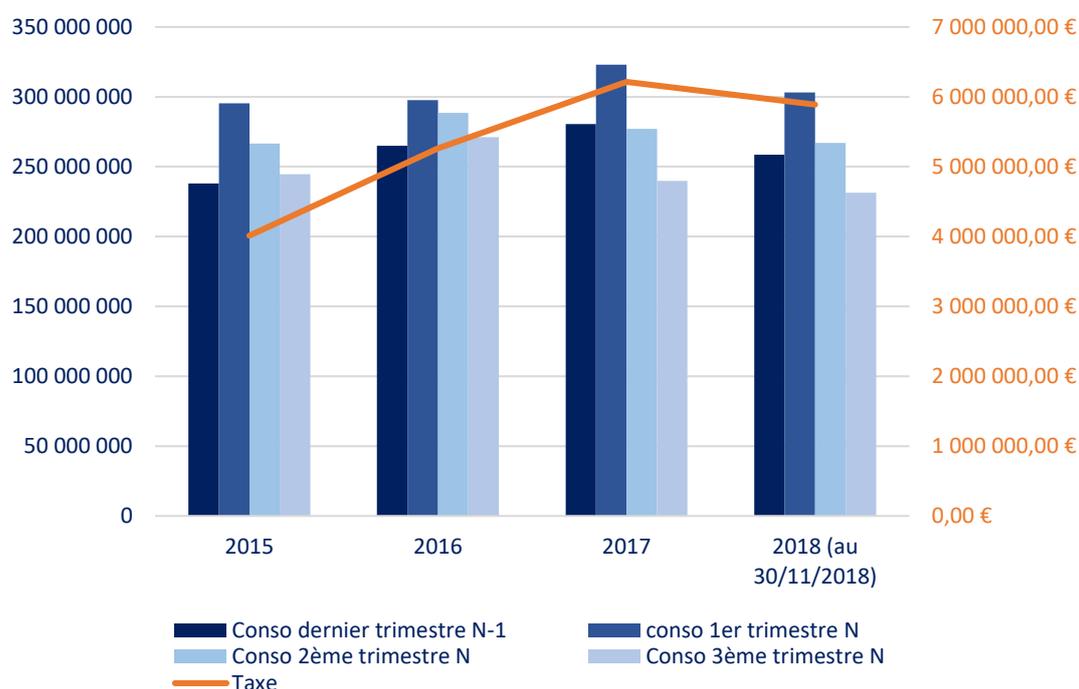
Depuis 2016, le comité du SIEM a validé un coefficient multiplicateur égal à 8,5.

Rappel des coefficients multiplicateur de 2012 à aujourd'hui :

	2012	2013	2014	2015	Depuis 2016
Coefficient multiplicateur	5	5,5	5,5	6,15	8,5

Evolution de la TCCFE

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité évolue par plusieurs facteurs, l'augmentation de la consommation, le changement du coefficient multiplicateur et depuis 2016 par l'évolution du tarif de base (0,25 et 0,75€/MWh).



	2015	2016	2017	2018 (au 30/11/2018)
TCCFE perçue	4 012 227,00 €	5 261 437,89 €	6 217 740,04 €	5 887 289,42 €

Prévision du montant de la TCCFE en 2019.

Sur la base des évolutions de la demande électrique des trois dernières années et du changement de taux du tarif par mégawattheure pour la puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères de 0,75 à 0,76, on peut estimer que les consommations d'électricité suivant la puissance et le montant de la taxe s'établiront comme suit :

- 867 102,520 mégawattheures pour une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères,
- 171 417,741 mégawattheures pour une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères.

Ce qui correspondra à une TCCFE égale à 5 965 744,98 €.

La ressource budgétaire pris en compte pour 2018 sera de 5 500 000 €.

2 - Redevance de concession R1 et R2

Les Montants de redevance de concession attendus sont les suivants :

- **Redevance de fonctionnement dite R1 :**

730 000 € basée sur celle de 2018 en intégrant une actualisation de 1%.

- **Redevance d'investissement dite R2 :**

4 000 000 € basée sur les investissements réalisés en 2017

A titre de Rappel, cette redevance est calculée avec la formule suivante :

$$(A + 0.74B + 0.3E - 0.5 T) \times (1 + Pc/Pd) \times (0.05D + 0.125)$$

Où

A et **B** sont les fonds propres du SIEM investis sur les réseaux électriques (A sur les travaux aidés par le FACE et B sur les travaux hors FACE),

E sont les investissements réalisés par les collectivités sur l'éclairage public,

T, le volume de Taxe sur l'électricité perçue,

Pc/Pd, le ratio de population Concession – Départementale (dans notre cas, il est égal à 1),

D, la durée de la concession (dans notre cas 30 ans).

Il peut être déduit de cette formule la part de :

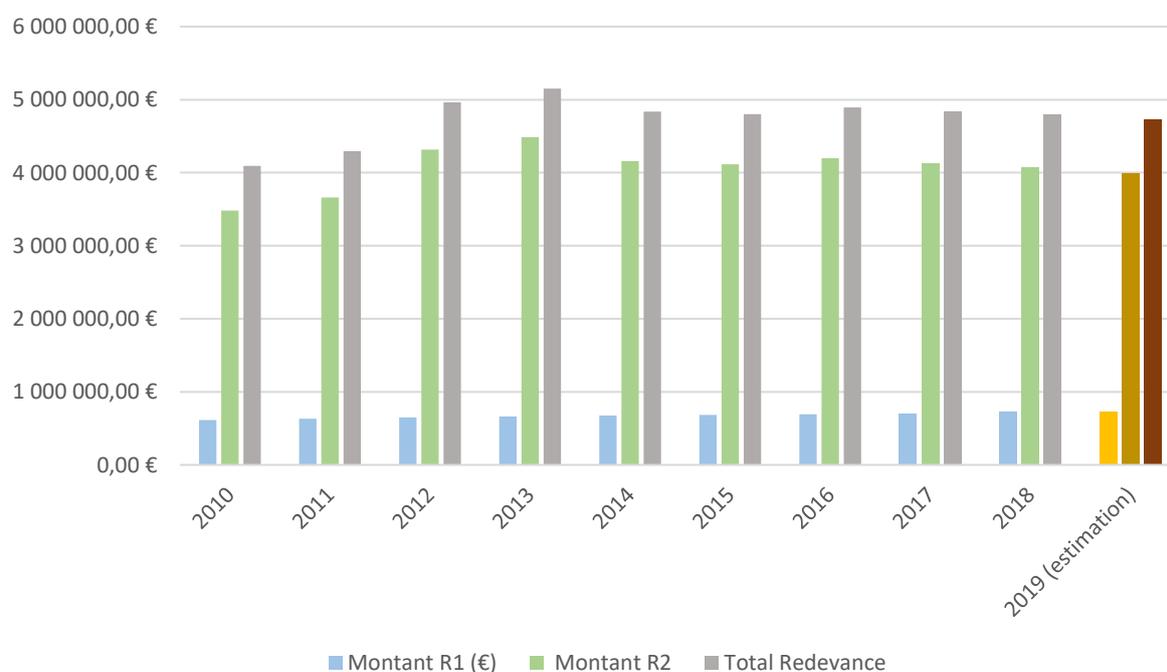
o R2 perçue sur les investissements liés à l'électricité :

▪ **2 650 000 €**

o R2 perçue sur les investissements liés à l'éclairage :

▪ **1 350 000 €**

Pour rappel, l'évolution des redevances depuis 2010 :



3 – Subventions et fond de concours

Au titre de l'électrification rurale, le SIEM ne perçoit plus que les ressources versées par :

- le CAS FACé,
- ENEDIS au titre de la subvention dite « Article 8 »,
- les fonds de concours des communes adhérentes sur les travaux (5% pour les communes rurales et 30% pour les communes urbaines).

3-1 CAS FACé

Il peut être envisagé les dotations suivantes par constatation de celles antérieures et des plafonnements divers :

Programme CAS FACé	Sous-Programme	Montant par année (k€)			
		2016	2017	2018	2019 (Prévisions)
Principal	Renforcement	416	416	417	400
	Extension	104	104	104	100
	Enfouissement	636	620	622	605
	Sécurisation fils nus	251	256	258	256
	Sécurisation fils nus faible section	99	99	108	99
	TOTAL	1 506	1494	1509	1460

3-2 ENEDIS

Au titre de l'article 8, ENEDIS nous a confirmé le report du montant de 2017, soit une enveloppe de **340 000 €**.

3-3 Fond de concours des communes

Ces montants fluctuent légèrement en fonction de la programmation des travaux, de la date de perception dudit fond de concours et de notre capacité d'investissement annuel, ils peuvent être estimés pour 2019 à **1 000 000 €**.

Au global, il peut être envisagé les ressources suivantes :

	Ressources attendues
TCCFE	5 500 000,00 €
Redevance R1 et R2	4 730 000,00 €
CAS FACé	1 460 000,00 €
ENEDIS	340 000,00 €
Fond de concours	1 000 000,00 €
TOTAL	13 030 000,00 €

BUDGET ANNEXE Eclairage Public

Les recettes du budget annexe « Eclairage public » attendues sont les suivantes :

- **Fonctionnement (Maintenance) :**

Les recettes liées aux contributions des communes adhérentes sont estimées à **700 000 €** (en fonction du patrimoine transféré).

Les dépenses liées à cette même compétence seraient de **576 000 €**.

L'excédent sera utilisé, comme chaque année, à la géolocalisation des ouvrages et à la prise en compte des différents incidents et accidents sur les réseaux dont nous sommes l'exploitant au titre de cette compétence.

- **Investissement (travaux neufs)**

Il est envisagé de maintenir le niveau d'investissement de 2018, soit environ 4 500 000 € HT sur lequel le SIEM demande un fond de concours à ses communes adhérentes de 75% soit 3 375 000 €. Il resterait donc à la charge du SIEM un montant de **1 125 000 €**. Cette somme sera prélevée sur le budget principal sous forme de subvention exceptionnelle au budget annexe issue de la part de R2 perçue au titre des investissements EP (terme E).

La TVA étant, en partie, compensée par la recette de FCTVA de l'année N-2.

BUDGET ANNEXE Aménagement Numérique

Pour 2019, le budget annexe aménagement numérique sera réduit à sa portion congrue. Seules apparaîtront les dépenses liées au fonctionnement de l'artère FTTO reliant Reims au Pôle agroéconomique du Nord rémois ainsi que celles liées au remboursement de l'emprunt.

Administrativement, le début d'année sera consacré à la restitution de cette compétence aux 4 EPCI encore adhérents.

IV - PROPOSITIONS PAR COMPETENCES DES INVESTISSEMENTS ET DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GENERALE

En 2019, le budget concernant l'Administration Générale devrait être en baisse de 31,57 %. Cette diminution se traduit par la baisse des charges de fonctionnement, générée par la diminution de la subvention d'équilibre versée au budget annexe « Eclairage Public ».

Les recettes sont en augmentation de 5 % et proviennent de la hausse des prévisions de la redevance R1 du concessionnaire.

	DEPENSES		
	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	Evolution % 2018/2019
TOTAL DEPENSES	3 560 207,00 €	2 436 300,00 €	-31,57%

INVESTISSEMENT	749 000,00 €	724 000,00 €	-3%
Numérisation cadastrale - PCRS	450 000,00 €	450 000,00 €	0%
Frais d'étude PCRS	50 000,00 €	50 000,00 €	0%
Frais d'insertion avec PCRS	6 000,00 €	6 000,00 €	0%
Acquisition de logiciels - Développement informatique	50 000,00 €	30 000,00 €	-40%
Installations générales agencements, aménagements des constructions	100 000,00 €	100 000,00 €	0%
Installations générales agencements, aménagements divers	20 000,00 €	15 000,00 €	-25%
Matériel de transport	40 000,00 €	40 000,00 €	0%
Matériel de bureau et matériel informatique	25 000,00 €	25 000,00 €	0%
Mobilier	8 000,00 €	8 000,00 €	0%

FONCTIONNEMENT	2 811 207,00 €	1 712 300,00 €	-39%
Charges à caractère général	322 250,00 €	300 000,00 €	-7%
Autres charges de gestion courante	6 500,00 €	6 500,00 €	0,00%
Charges exceptionnelles	21 500,00 €	22 000,00 €	2%
Subvention d'équilibre budget Eclairage Public et Aménagement Numérique	2 415 157,00 €	1 338 000,00 €	-45%
Cotisation FNCCR	45 800,00 €	45 800,00 €	0,00%

	RECETTES		
	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	Evolution % 2018/2019
TOTAL RECETTES	5 949 115,00 €	6 256 050,00 €	5%

INVESTISSEMENT	19 150,00 €	14 000,00 €	-27%
Recettes sur PCRS	175 000,00 €	- €	n.s
FCTVA	19 150,00 €	14 000,00 €	-27%

FONCTIONNEMENT	5 929 965,00 €	6 242 050,00 €	5%
Taxe Communale de la Consommation Finale de l'Electricité	5 200 000,00 €	5 500 000,00 €	6%
Redevance R1	715 000,00 €	730 000,00 €	2%
Redevance Gaz	14 915,00 €	12 000,00 €	-20%
Autres recettes exceptionnelles	50,00 €	50,00 €	0,00%

PERSONNEL

Les charges de personnel, ci-dessous, présentent une hausse de 6,71 %. Elle est la traduction de la volonté d'embauche de 2 agents (Service Eclairage Public et pérennisation du poste de la personne qui est actuellement en CAE) ainsi qu'une augmentation de 2 % liée à l'accroissement des charges patronales et des éventuels avancements d'échelon ou de grade.

	DEPENSES		
	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	Evolution % 2018/2019
TOTAL DEPENSES	973 000,00 €	1 038 300,00 €	6,71%
Rémunération du Personnel	886 000,00 €	950 000,00 €	7%
Plan de formation des agents	16 000,00 €	16 000,00 €	0%
Indemnités des élus	44 000,00 €	45 000,00 €	2%
Assurance statutaire	23 000,00 €	23 000,00 €	0%
CNAS	4 000,00 €	4 300,00 €	8%

	RECETTES		
	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	Evolution % 2017/2018
TOTAL RECETTES	14 000,00 €	3 500,00 €	-75%
Atténuations de charges remboursement indemnités journalières, etc...)	1 000,00 €	1 000,00 €	0%
Contrats Aidés	13 000,00 €	2 500,00 €	-81%

PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GENERAL (Dépenses - Recettes) 1 034 800,00 €

COMPETENCE « ELECTRICITE »

La proposition budgétaire 2019 présentée ci-dessous, intègre le programme IRVE. Elle inclut, comme l'année précédente, les travaux de génie civil et de câblage.

	DEPENSES		
	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	Evolution % 2018/2019
TOTAL DEPENSES	26 742 629,00 €	27 167 000,00 €	2%

INVESTISSEMENT	25 782 629,00 €	26 207 000,00 €	2%
- Tranche AB du CAS Facé (Renforcement)	600 000,00 €	600 000,00 €	0%
- Tranche EF du CAS Facé (Extension)	150 000,00 €	150 000,00 €	0%
- Tranche C du CAS Facé (Dissimulation)	907 500,00 €	907 500,00 €	0%
- Tranche S du CAS Facé (Sécurisation)	384 000,00 €	384 000,00 €	0%
- Tranche S' du CAS Facé (Sécurisation faible section)	148 500,00 €	148 500,00 €	0%
- Programme Article 8 (Dissimulation)	1 020 000,00 €	1 020 000,00 €	0%
- Programme SIEM Renforcement	297 360,00 €	297 000,00 €	0%
- Programme SIEM Effacement	10 721 687,00 €	10 700 000,00 €	0%
- Programme SIEM Sécurisation	2 093 582,00 €	2 000 000,00 €	-4%
- Programme SIEM Extension	4 410 000,00 €	4 400 000,00 €	0%
- Programme IRVE	- €	550 000,00 €	n.s
- Génie Civil - TELECOM – Opér. pour compte de tiers	4 800 000,00 €	4 800 000,00 €	n.s
- Subventions d'investissement	250 000,00 €	250 000,00 €	0%
FONCTIONNEMENT	960 000,00 €	960 000,00 €	n.s
- câblage (ORANGE)	960 000,00 €	960 000,00 €	n.s

	RECETTES		
	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	Evolution % 2018/2019
TOTAL RECETTES	19 541 780,00 €	20 174 500,00 €	3%

INVESTISSEMENT	14 596 780,00 €	15 214 500,00 €	4%
- CAS FACÉ (programme AB, EF, C, S et SC)	1 460 000,00 €	1 460 000,00 €	0%
- Enedis (programme dissimulation Article 8)	340 000,00 €	340 000,00 €	0%
- Récupération de TVA	3 296 780,00 €	3 069 500,00 €	-7%
- Part Couverte par le Tarif (PCT)	1 520 000,00 €	1 760 000,00 €	16%
- Contribution collectivités locales (dissimulations)	900 000,00 €	1 000 000,00 €	11%
- Contribution collectivités locales (extensions)	400 000,00 €	600 000,00 €	50%
- Contribution particuliers - lotisseurs (extensions)	1 880 000,00 €	2 040 000,00 €	9%
- Contributions collectivités locales IRVE	0,00 €	75 000,00 €	n.s
- Subvention programme ADVENIR - IRVE	0,00 €	70 000,00 €	n.s
- Génie Civil - TELECOM – Opér. pour compte de tiers	4 800 000,00 €	4 800 000,00 €	n.s

FONCTIONNEMENT	4 945 000,00 €	4 960 000,00 €	0%
- Redevance R2	3 985 000,00 €	4 000 000,00 €	0%
- Câblage - Remboursement ORANGE	960 000,00 €	960 000,00 €	n.s

PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GENERAL (Dépenses - Recettes)

6 992 500,00 €

EQUILIBRE GLOBAL - BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	RECETTES	BP + BS 2018	Proposition pour 2019
Administration Générale	2 811 207,00 €	1 712 300,00 €	Administration Générale	5 929 965,00 €	6 242 050,00 €
Personnel	973 000,00 €	1 038 300,00 €	Personnel	14 000,00 €	3 500,00 €
Electricité	960 000,00 €	960 000,00 €	Electricité	4 945 000,00 €	4 960 000,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	4 744 207,00 €	3 710 600,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement (a)	10 888 965,00 €	11 205 550,00 €

Virement à la section d'investissement (a-b)=c	6 144 758,00 €	7 494 950,00 €
--	----------------	----------------

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT (b+c)	10 888 965,00 €	11 205 550,00 €
--	------------------------	------------------------

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (a)	10 888 965,00 €	11 205 550,00 €
--	------------------------	------------------------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	RECETTES	BP + BS 2018	Proposition pour 2019
Administration Générale	749 000,00 €	724 000,00 €	Administration Générale	19 150,00 €	14 000,00 €
Electricité	25 782 629,00 €	26 207 000,00 €	Electricité	14 596 780,00 €	15 214 500,00 €
Total dépenses réelles d'investissement (e)	26 531 629,00 €	26 931 000,00 €	Total recettes réelles d'investissement (d)	14 615 930,00 €	15 228 500,00 €

Virement de la section de fonctionnement (c)	6 144 758,00 €	7 494 950,00 €
--	----------------	----------------

Besoin de financement (e-d-c)=f	5 770 941,00 €	4 207 550,00 €
---------------------------------	----------------	----------------

TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT (e)	26 531 629,00 €	26 931 000,00 €
--	------------------------	------------------------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (d+c+f)	26 531 629,00 €	26 931 000,00 €
--	------------------------	------------------------

TOTAL DEPENSES	37 420 594,00 €	38 136 550,00 €
-----------------------	------------------------	------------------------

TOTAL RECETTES	37 420 594,00 €	38 136 550,00 €
-----------------------	------------------------	------------------------

COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

	DEPENSES		
	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	Evolution % 2018/2019
TOTAL DEPENSES	6 384 408,00 €	6 126 000,00 €	-4%
INVESTISSEMENT	5 618 840,00 €	5 400 000,00 €	-4%
- Programme modernisation des sources lumineuses	2 132 006,00 €	2 080 000,00 €	-2%
- Programme dissimulation	2 440 457,00 €	2 650 000,00 €	9%
- Divers	590 209,00 €	505 000,00 €	
- Programme extension	456 168,00 €	165 000,00 €	-64%
FONCTIONNEMENT	765 568,00 €	726 000,00 €	n.s
- maintenance	606 163,00 €	576 000,00 €	-5%
- Géoréférencement des Ouvrages EP	159 405,00 €	150 000,00 €	-6%

	RECETTES		
	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	Evolution % 2018/2019
TOTAL RECETTES	6 384 408,00 €	6 126 000,00 €	-4%
INVESTISSEMENT	4 154 000,00 €	4 088 000,00 €	-2%
- Fonds de concours des communes sur travaux neufs	3 734 000,00 €	3 400 000,00 €	-9%
- FCTVA (année N-2)	420 000,00 €	688 000,00 €	64%
FONCTIONNEMENT	2 230 408,00 €	2 038 000,00 €	-9%
- Cotisations communes adhérentes	684 180,00 €	700 000,00 €	2%
- FCTVA (année N-2)	78 400,00 €	- €	n.s
- Subvention d'équilibre (Prélèvement sur la R2)	1 467 828,00 €	1 338 000,00 €	-9%

COMPETENCE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

	DEPENSES		
	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	Evolution % 2018/2019
TOTAL DEPENSES	1 325 199,45 €	1 305 900,00 €	-1%
INVESTISSEMENT	1 248 439,45 €	1 252 700,00 €	
Programme Montée en Débit	- €	- €	
Remboursement Capital - Emprunt	1 248 439,45 €	1 251 700,00 €	
Frais d'études et insertion	1 000,00 €	1 000,00 €	
FONCTIONNEMENT	76 760,00 €	53 200,00 €	n.s
Charges à caractère général (maintenance et énergie)	70 000,00 €	50 000,00 €	
Charges financières (Intérêts réglés à l'échéance)	6 760,00 €	3 200,00 €	-53%

	RECETTES		
	BP + BS 2018	Proposition pour 2019	Evolution % 2018/2019
TOTAL RECETTES	2 666 409,44 €	- €	-100%
INVESTISSEMENT	2 666 409,44 €	0,00 €	-100%
Subvention Région	122 270,12 €	0,00 €	n.s
Subvention Département	1 048 591,03 €	0,00 €	n.s
Groupements de collectivités	1 409 324,03 €	0,00 €	n.s
Autres	86 224,26 €	0,00 €	n.s
FONCTIONNEMENT	- €	- €	n.s
Subvention d'équilibre	- €	- €	n.s

Il n'est pas prévu de recettes d'investissement au budget 2019, l'ensemble des demandes de subventions ayant été titrées en décembre 2018. Pas de présence de subvention d'équilibre non plus, sachant que ce budget aura un excédent d'investissement à fin 2018 d'environ 1.500.000 € qui permettra de solder l'emprunt.